



République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne

MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640

Tél. 04-77-64-50-43 Fax 04-77-64-58-14

site Web www.stromain.fr

Avril 2009



LE p'tit curieux

N°31

ST ROMAIN



Le budget dans sa totalité...



Le club des jeunes, organisation et manifestations...



ZAC, COCA où en est-on ?

C'est le printemps...



*Saint Romain la Motte
aux mille visages*

Les habitants de Saint Romain à la réception des vœux du Maire et du conseil municipal

Céline, nouvelle habitante raconte

C'est le dimanche 4 janvier 2009 vers onze heures, qu'a eu lieu la cérémonie des vœux.

Nouveaux arrivés sur St Romain, ce fut une première pour nous, tout comme pour un petit nombre de l'assemblée qui se constituait. Nous avons été accueillis par les voisins, les habitants de la commune, les membres du comité des fêtes, les élus et M le Maire de manière sympathique et chaleureuse.

Lors de son discours, M Danière a fait le point sur les événements marquants de 2008 ainsi que sur les projets à venir. Il a notamment souligné le dynamisme des acteurs de la vie associative invitant tout un chacun à participer à ce qu'il fasse « bon vivre » à St Romain.

Il a enfin présenté les nouveaux arrivants, nous remettant à chacun les paroles d'une chanson bien connue ici. Louis Joubert a donc écrit « vive St Romain mon pays, on y vit heureux et tranquille... », on est d'accord avec lui !

Nous avons ensuite partagé le verre de l'amitié accompagné des mises en bouche préparées avec talent par le boulanger du village. Ce fut un bon moment, merci pour cet accueil !

Janvier, chacun présente ses vœux pour la nouvelle année.

2009 n'échappe pas à la règle et c'est le dimanche 4 que Monsieur le Maire a choisi pour souhaiter en son nom et au nom du conseil municipal, une excellente année à l'ensemble de la population. Environ 10% des habitants de Saint Romain se sont rendus à la salle ERA pour assister à cette cérémonie. Cette année, ce sont



les personnes nouvellement arrivées sur la commune qui sont à l'honneur. Quelle meilleure occasion pour que chacun puisse faire connaissance et tisser des liens de bon

voisinage. Symboliquement, les nouveaux arrivants reçoivent des mains de Monsieur le Maire un parchemin sur lequel est imprimé le texte que Monsieur Joubert a composé sur l'air de la Pimpolaise.

Le jour des vœux, elle était rayonnante, heureuse et fière de faire partie du conseil municipal et bien décidée à apporter toutes ses compétences au développement de sa commune.

Accompagnée de sa fille, elle prenait plaisir à apporter une touche particulière pour embellir la table du vin d'honneur. Qui pouvait imaginer que quinze jours plus tard, Françoise allait nous quitter.



La mort reste toujours, et quelles que soient les circonstances, une déchirure douloureuse ressentie comme une injustice. Le "P'tit curieux" tient à rendre hommage à

Françoise Mainand et regrette qu'elle n'ait pu mener à son terme le défi qu'elle s'était fixé. Il présente encore une fois toutes ses condoléances à son mari et ses enfants.

Le club des jeunes présente son organisation et ses manifestations passées et à venir...



Pour débiter l'année, le Club des Jeunes a organisé son désormais célèbre réveillon de la Saint Sylvestre. Les 300 convives présents ont fêté le nouvel an sur le thème des dessins animés.

En raison d'un manque de participants, le Club des Jeunes n'a pas pu organiser son week-end ski. Cependant, on espère le réitérer en 2010.

Fin février, le Club des Jeunes a organisé son traditionnel repas dansant. Les convives ont apprécié le couscous préparé par la Maison Grisard. La bonne ambiance et la bonne humeur de chacun ont permis de réunir les jeunes de Saint Romain et des alentours.

Courant avril le Club des Jeunes a innové en créant un tournoi de jeux vidéo (Pro Evolution Soccer 2008), 12 doublettes étaient au rendez vous. Ce premier tournoi a été remporté par Jonathan et Romain. Le club des Jeunes souhaite renouveler cette opération en le développant davantage.

Enfin, vous avez pu découvrir, que depuis l'été 2008, le Club a pris de nouvelles couleurs ! En effet, ses membres ont nettoyé, balayé, astiqué, poncé et repeint la maison triangulaire. Les curieux sont les bienvenus pour visiter nos nouveaux locaux.

En prévision :



Le 16 mai le Club des Jeunes organise une grande soirée mousse. En partenariat avec la Sono Calypso, nous allons transformer la Salle ERA en une immense piste de danse et durant la nuit la mousse se déversera abondamment sur tous les participants.

Entrée : 7€ Horaires 22H->4H



Le 13 juin, le Club des Jeunes organise un Tournoi de 3x3 de basketball. Ouvert à tous, ce tournoi réunira toutes les tranches d'âge sur les terrains de Saint Romain.

Info tarifaire à venir, Horaires environ 14H-22H.

Le 3 Juillet le club des Jeunes va permettre aux acharnés de la pétanque de s'affronter lors d'un tournoi semi-nocturne.

Le premier week-end de septembre, les amateurs de sensations fortes et de grandes émotions pourront s'en donner à cœur joie. Effectivement, le Club des Jeunes prévoit une sortie dans le plus grand parc d'attractions d'Europe : Europa Park (environ 30Km de Mulhouse)

Tarif approximatif 120€ (les inscriptions auront lieu courant juillet)

Info pratique :

Le Club des Jeunes vous propose également sa location de vaisselle et son barnum. Pour connaître les conditions de location, veuillez contacter le 06.24.75.50.90.

Le nouveau bureau élu en début d'année se compose comme suit :



Président: DUCARD Pierre
Vice président: VILLA Romain, GOUTILLE Thibault
Trésorier: DERUE Thomas
Trésorier adjoint: ROGUE Jean-François
Secrétaire: MONTADRE Nicolas
Secrétaire adjoint et correspondant presse: DERUE Jonathan

Membres actifs:

ARTHAUD Julie, VILLA Clément, DESPORTES Dimitri, ROGUE Olivier, DUCARD Nicolas, BIGAY Anaïs, DUPUIS Amélie, GOUTILLE Benoît, MOUNIER Cyrille.



Pains de campagne, pains spéciaux
 Filloserie, Viennoiserie pur beurre
 Pâtes montées, entremets personnalisés

Le Bourg - 42640 ST ROMAIN LA MOTTE
 Tél. 04 77 64 53 29

Du mardi au samedi
 7H00 à 19H00
 Le dimanche
 de 7H00 à 13H00
 Fermé le lundi

Les Sens' Ciel

BAR
 TABAC
 PRESSE
 AUBERGE
 Cuisine traditionnelle

Rose Marie MONLOUP
 Patrick DUMAS

04 77 64 58 87 Le Bourg - ST Romain La Motte

Maison GRISARD SARL

Traiteur
 Bouchevier - Cbarenterie

Pour vos réceptions :
 grands choix de menus selon votre budget, emportés,
 livrés ou servis

2 adresses pour vous servir
 10, avenue centrale halles Diderot
 Centre Frais

Tél. 04 77 68 34 05 - Fax. 04 77 71 08 41
 ROANNE

La foire en images...



Une charrette à gagner...



Des produits locaux à découvrir...



Une exposition pour les 70 ans de Tintin...



La confection du boudin à déguster ou emporter...



Des stands à visiter...



Un animateur de qualité...



Un pot-au-feu servi par le comité des fêtes...



Une buvette dégustation...



Le groupe Lou Patroun et sa musique celtique...

Tout contribue à faire vivre notre village grâce au comité des fêtes.



Nouvelles de notre école...

Jeudi 26 mars, l'école a participé à « la Grande Lessive ». Les peintures ou dessins d'enfants ont été exposés autour de l'école.

Cette installation artistique éphémère a lieu au même moment dans de nombreuses écoles de France et d'ailleurs.

Le but est de promouvoir les arts plastiques, et de créer un lien entre différentes personnes.



Depuis l'automne notre jardin était au repos mais nous avons pu travailler en classe. Avec l'aide de l'association Madeleine Environnement, nous avons mis en place un composteur et effectué des semis. Tomates, courgettes, persil... ont grandi au chaud dans les classes et nous pourrions les repiquer dans quelques semaines.

Dans le jardin les bulbes ont donné naissance à des fleurs (tulipes, crocus...) qui agrémentent la cour de récréation et les premières salades sont prêtes à être récoltées. Elles seront dégustées à la cantine.

Merci aux parents qui nous ont aidés dans les travaux de labour.



**Fête de l'école sur le thème du jardin
vendredi 26 juin à partir de 18h30.**



**s.r.l. Frédéric
PUVILLAND**

**CHAUFFAGE PLOMBERIE ZINGUERIE
COUVERTURE CLIMATISATION
ENERGIES RENOUVELABLES**

42640 ST ROMAIN LA MOTTE ☎ / - 04-77-64-59-69

La mairie, patrimoine de notre commune

Un peu d'histoire

ORIGINE DE LA COMMUNE :

La naissance de la commune en tant que telle remonte au XII^{ème} siècle et correspond à la nécessité de préserver et de gérer les inserts collectifs des villages. Elle est fondée par un sentiment de solidarité et de responsabilité collective vis-à-vis du seigneur. Elle s'institutionnalise par la charte qui fixe les droits fiscaux et juridiques de ce dernier et des paysans et le contenu de celle-ci dépend des rapports de forces. Beaucoup de communautés n'obtiennent qu'une charte fiscale gérée par un échevin choisi par le seigneur ; d'autres, plus rares, conquièrent leur autonomie et, ainsi, la communauté villageoise devient une personnalité juridique : elle a son sceau, sa milice, ses représentants...

Selon les lieux, on parlera d'échevins, de pairs ou de conseillers. Le mot « maire » trouve son origine dans le polyptique d'Irminon, ouvrage de droit d'un abbé de St Germain des Prés au IX^{ème} siècle, qui emploie le mot « maior » quand il parle du représentant du domaine, c'est-à-dire celui qui administre le village pour le compte du seigneur.



L'ANCIEN REGIME :

Peu à peu, c'est également autour du cadre paroissial que s'organise la communauté villageoise et, au fil des générations, de puissantes aspirations politiques se sont progressivement cristallisées autour d'elle.

A partir du XIV^{ème} siècle, sont jetées les fondations de l'Etat moderne et centralisateur : dès lors, le pouvoir royal ne va pas cesser d'empêcher sur les anciennes autonomies municipales, alors qu'auparavant, celles-ci avaient souvent été soutenues par le Roi de France, qui y voyait le moyen de restreindre la féodalité. Les communautés sont non seulement ruinées par les impôts de l'Etat, mais elles perdent leur autonomie financière : les taxes communales sont versées au trésor royal... Dans les petites villes, le Roi crée des offices de maire et la démocratie locale se réduit à la convocation officielle d'une assemblée de notables ; dans les villages, le syndic et le collecteur de l'impôt sont élus par l'assemblée générale des habitants, mais placés sous l'autorité de l'intendant de la province.

Par l'édit royal de 1692 sont supprimés les magistrats élus et, dans toutes les villes, sont créés une charge de maire et des offices d'assesseurs en remplacement des syndics choisis par les assemblées d'habitants ; la vente des nouveaux offices permet de renflouer les caisses de l'Etat. Les édits royaux de 1764 et 1765 tentent de briser ce système en proposant un maire choisi par le roi sur proposition de trois candidats. L'administration municipale reste sous le contrôle de l'Intendant Général jusqu'à la Révolution.

DE LA REVOLUTION AU DIRECTOIRE (1789-1799) :

les agents municipaux (maires) sont élus au suffrage direct pour 2 ans et rééligibles, par les citoyens actifs de la commune, c'est-à-dire ceux payant un impôt au moins égal à trois journées de travail ; sont éligibles ceux qui paient un impôt équivalent à au moins dix journées de travail... C'est le « suffrage censitaire » et la fonction municipale reste de fait réservée à des notables...

Avec la révolution jacobine de 1792, le conseil municipal est dorénavant élu au suffrage universel masculin et en 1793 l'âge du vote est ramené à 21 ans (au lieu de 25)... Ainsi accèdent aux responsabilités municipales, pour la première fois, des gens du peuple. Mais en 1794, on reviendra après la chute de Robespierre au suffrage censitaire...

En 1795, les municipalités sont supprimées et remplacées par des entités cantonales, chaque commune élisant un agent municipal qui la représentait au canton, car il fallait assurer la prédominance absolue du pouvoir central.

DU CONSULAT A LA MONARCHIE DE JUILLET (1799-1848) :

Dès 1799, Bonaparte revient aux municipalités : par la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), les agents municipaux sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5 000 habitants et par le Premier Consul pour les autres. L'appellation de « maire » est rétablie par la loi municipale du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). A compter du 2 pluviôse an IX (22 janvier 1801) le maire est chargé seul de l'administration de la commune et il ne consulte les conseillers que lorsqu'il le juge utile...

Le maire exerce ce pouvoir absolu jusqu'en 1867... En 1831, sous la Restauration, les maires sont nommés par le roi pour les communes de plus de 3000 habitants, par le préfet pour les plus petites, mais les conseillers municipaux sont élus pour six ans.



DE LA SECONDE REPUBLIQUE AU SECOND EMPIRE (1848-1871) :

Sous la seconde république, les maires sont élus par le conseil municipal pour les communes de moins de 6 000 habitants, mais aucune indemnité ne leur est accordée, ce qui ferme de fait l'accès des plus modestes à la fonction; les maires des chefs-lieux d'arrondissement, de département et des villes de 10 000 habitants et plus continuent d'être nommés par le préfet.

Devenu Empereur en 1852, Louis Napoléon Bonaparte décide que, si les conseils municipaux continueront à être élus au suffrage universel masculin, les maires seront dorénavant à nouveau nommés par le préfet et pourront même être choisis en dehors du conseil municipal... La centralisation va progresser à pas de géant durant les 19 années du Second Empire...

DE LA TROISIEME REPUBLIQUE A NOS JOURS :

En 1871 les maires sont à nouveau élus par le conseil municipal, mais pour les chefs-lieux et les villes de plus de 20 000 habitants, ils restent nommés par le préfet. Ce n'est que le 28 mars 1882 qu'une loi sur l'organisation municipale, encore en vigueur, est votée : elle régit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune ; la loi du 5 avril 1884 fixe les mandats à 4 ans, durée portée à 6 ans le 10 avril 1929.

Sous Vichy, les maires des communes de plus de 10 000 habitants sont nommés par le gouvernement, ceux des communes de 2 000 à 10 000 habitants par le préfet et ceux des communes de moins de 2 000 habitants sont élus par le conseil municipal.

N.B : à Paris, le maire n'est élu que depuis 1977.

Et l'histoire de notre commune



D'après le bulletin municipal de 1996...

En 1856, l'Abbé Anier, curé de St Rambert, se retira chez son ancien vicaire, l'Abbé Granjon. En accord avec celui-ci, il fit construire une maison au midi de l'église pour son domicile et après sa mort pour être une école tenue par des frères maristes. Plus tard, l'Abbé Boissel, vicaire sous Granjon et Fournel, et héritier du bâtiment, l'offre à la commune en respect du vœu du Père Anier.

Pour les garçons, il n'y avait qu'un local loué, en piteux état et pour les filles, l'école, tenue par les sœurs St Joseph, menaçait ruine.

Après un temps de tergiversations, l'offre est acceptée par la commune et le Préfet en 1874, d'autant qu'elle s'accompagne de dons particuliers d'un montant de 20.000F destinés à l'aménagement de l'école et au traitement de trois frères maristes. Notons que ce choix fit exclure de facto l'instituteur laïc en place...

Une partie de cette somme sera placée et apparaît dans les archives communales comme « la rente Boissel », affectée aux « élèves indigents » pour leurs fournitures scolaires.

La municipalité se réserva dans ce bâtiment, une salle de Mairie dont elle avait été dépourvue jusqu'à présent.

Au fil du temps, le rez-de-chaussée, fut entièrement affecté à la Mairie, alors que le premier étage devint le logement de fonction du secrétaire de Mairie.

C'est en 1989 que la maison Philippe fut achetée sous une des mandatures de Paul Paire. Cette maison était aussi appelée « Petit Mareuil » du fait de la filiation entre la famille Philippe et la famille Delorme habitant au « Grand Mareuil »

Cette nouvelle Mairie a subi des aménagements, notamment la restauration de l'escalier, du couloir de l'étage ainsi que la salle des conseillers en 1996.



TRANSPORTS URGENTS
TRANSPORTS DE PRESSE



GEORGES Bourard

Vic
12440 SAINT-ROMAIN LA NUITE
Tél. - Fax 04 77 84 54 68
01139 888 039 0202 - APE 714 G

PLOMBERIE-SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL



SARL VERNAY

16, rue Louis Ranvier
42300 ROANNE

Tél. 04 77 69 71 31
Fax 04 77 69 65 94

La gendarmerie de Saint Haon le Chatel, indispensable à la vie de notre communauté...



Les locaux de la gendarmerie à Saint Haon le Châtel

Les brigades de Saint Haon le Châtel et de La Pacaudière, regroupées sous une Communauté de Brigades, avec un effectif total de 18 personnes (dont 5 filles), sont sous les ordres d'un Lieutenant.

La brigade de St. Haon le Châtel est commandée par un adjudant chef, et compte 11 personnes (dont 4 filles), ainsi que 2 gendarmes adjoints.

La brigade de La Pacaudière, commandée par un adjudant, compte 7 personnes (dont 1 fille).

La gendarmerie de St.Haon le Châtel est une brigade territoriale, où les affectations varient en fonction des opportunités de chaque gendarme.

La gendarmerie actuelle ne permettant pas de loger l'ensemble de son personnel (4 gendarmes habitent à l'extérieur), il a été décidé, en accord avec les élus, la construction de nouveaux bâtiments sur la commune de Renaison. L'emménagement est fixé le 11 mai. à l'adresse suivante

: 295 rue de l'annexe 42370 Renaison.



Les nouveaux locaux de la gendarmerie à Renaison.

RAPPEL A LA POPULATION

En période estivale, la gendarmerie vous recommande de bien fermer vos portes, fenêtres et volets avant de vous absenter.

GENDARMERIE DE ST. HAON –LE-CHATEL
Puits Perron
42370 SAINT HAON LE CHATEL
Tél. 04 77 64 40 52 ou 17

Les appels téléphoniques après 19 heures sont dirigés vers un centre opérationnel.

DIVAGATION DES CHIENS

Article L.211.23 du Code Rural

Article L.424.1 du Code de l'environnement

Arrêté ministériel du 16 mars 1955

Article R.412-44 du Code de la Route-

La divagation des chiens cause des dommages multiples (animaux d'élevage, sécurité des personnes, circulation,...)

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

La divagation des chiens sur la voie publique constitue une infraction qui peut être relevée par le maire ou la gendarmerie et susceptible d'être requalifiée par le procureur de la République en délit de mise en danger d'autrui.

Les victimes de dégâts causés par les chiens divagants peuvent se constituer partie civile devant le tribunal.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4ème classe le fait de contrevenir aux textes réglementaires relatifs à la divagation des chiens

La répartition sur trois budgets permet d'améliorer la lisibilité des comptes communaux. On distinguera

- le budget commune
- le budget assainissement
- le budget logements communaux.

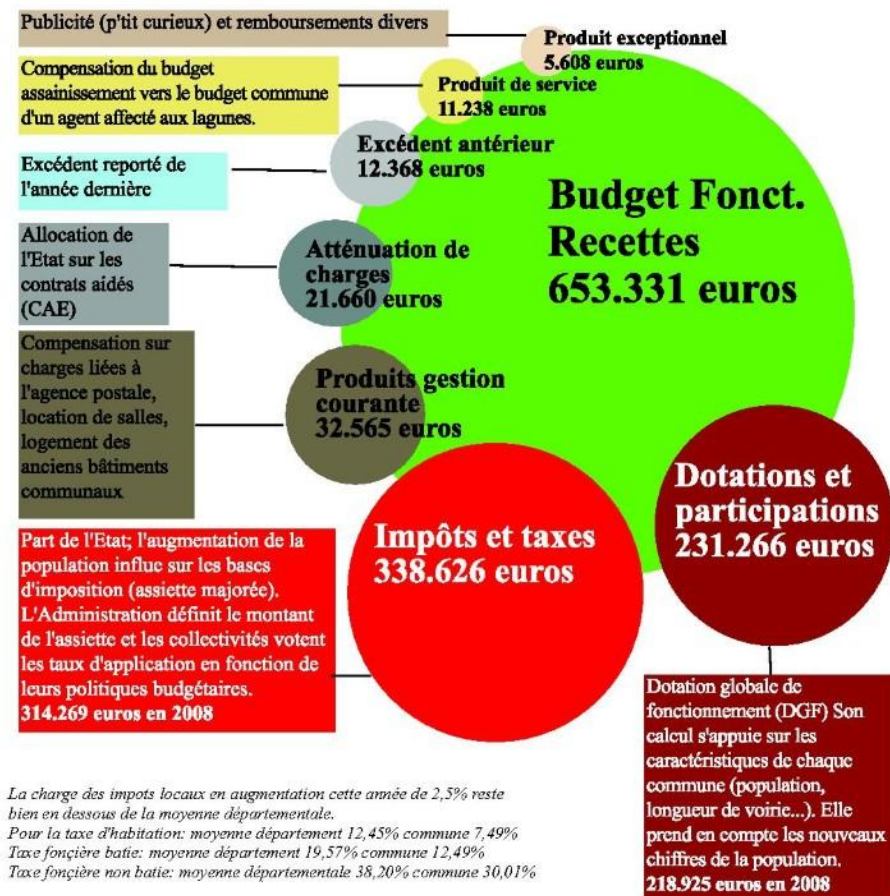
BUDGET COMMUNE

Budget de fonctionnement:

outil indispensable à la gestion de la collectivité

L'évolution du budget 2009 est due à deux points essentiels:

- l'augmentation des impôts et taxes
- l'augmentation des dotations de l'état (DGF), conséquence de l'accroissement de la population.



La charge des impôts locaux en augmentation cette année de 2,5% reste bien en dessous de la moyenne départementale.

Pour la taxe d'habitation: moyenne département 12,45% commune 7,49%

Taxe foncière bâtie: moyenne département 19,57% commune 12,49%

Taxe foncière non bâtie: moyenne départementale 38,20% commune 30,01%

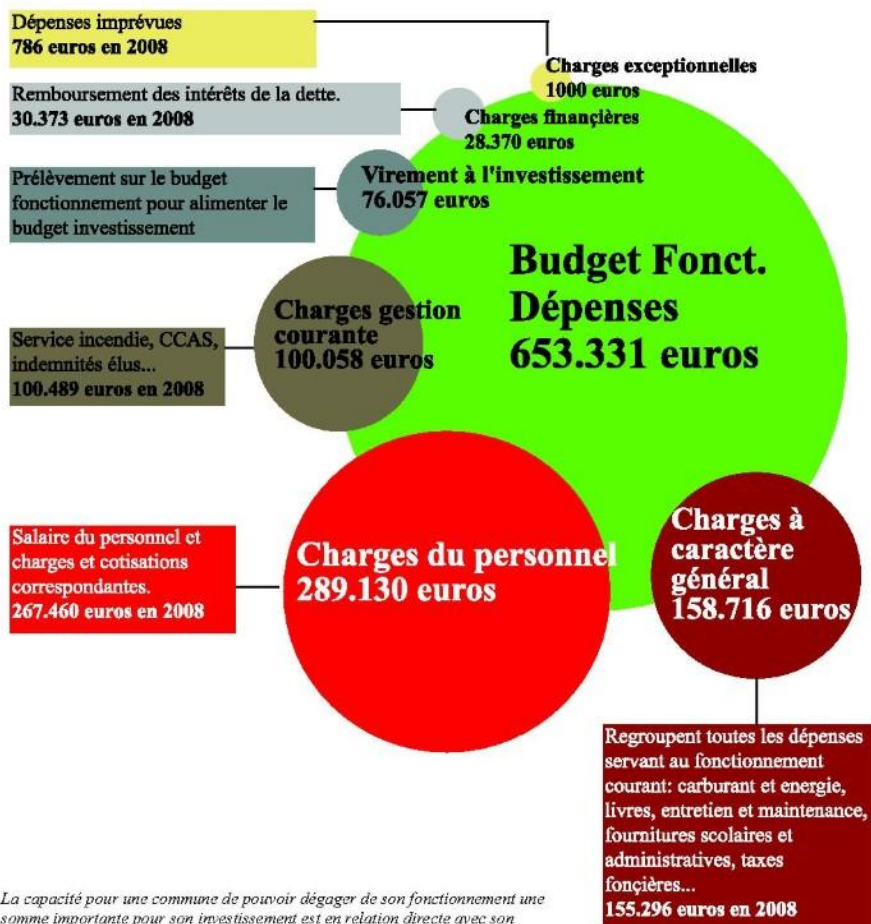
La commune dispose, en début d'année, de **documents prévisionnels**:

- le Budget Primitif,
- les Décisions Modificatives,

Elle dispose en fin d'année de **documents de résultats**:

- le Compte Administratif.

Le budget 2009 peut donc comporter des modifications suivant les besoins nouveaux qui pourraient survenir en cours d'année. Les chiffres donnés pour 2008 sont tirés du compte administratif. (définitif)



La capacité pour une commune de pouvoir dégager de son fonctionnement une somme importante pour son investissement est en relation directe avec son développement.

La commune doit veiller à augmenter ses recettes en fonction des ratios départementaux de manière à dégager de la capacité d'autofinancement

Pour rappel: budget fonctionnement commune en recettes année 2008: total réalisé 609.552 euros

Budget d'investissement: outil indispensable au développement de la collectivité

L'investissement est alimenté par le prélèvement sur le fonctionnement, les remboursements de TVA, la TLE, la PVR, les différentes subventions et les emprunts.

Une commune doit veiller à ne pas dépasser un seuil d'endettement sous peine de bloquer ses investissements.

La TLE est liée aux constructions nouvelles sur la commune. Elle s'étale sur 3 ans. (davantage de constructions, davantage de TLE)

Participation pour Voies et Réseaux: il s'agit ici de compensation sur les dépenses engagées par la commune pour la voirie et l'assainissement.

Le nouveau lotissement de la Madone de 9 924 m², profitant des travaux d'assainissement du lotissement de Trébande, doit acquitter à la commune 6,76 euros/m², soit 67 086,24 euros sur trois ans.

Taxe local
d'équipement
16.000 euros

PVR
22.362 euros

Subventions
29.264 euros

Somme versée par
l'Etat pour les travaux
connexes liés au
remboursement (eu
égard aux réalisations
2008)
524.368 euros

C'est l'excédent
d'investissement
lors du résultat de
cloture.

Excédent
investissement
58.381 euros

Recettes pour 2009
983.124 euros

programmes
en cours
restant à
réaliser

- excédent
d'investissement

+ reste à
réaliser en
recette
(produits à
recouvrés)

Excédent de
fonctionnement
capitalisé
81.754 euros

Remboursement
TVA
110.577 euros

Restes à
réaliser
64.361 euros

Prélèvement
fonctionnement
76.057 euros

Provient du
budget
fonctionnement

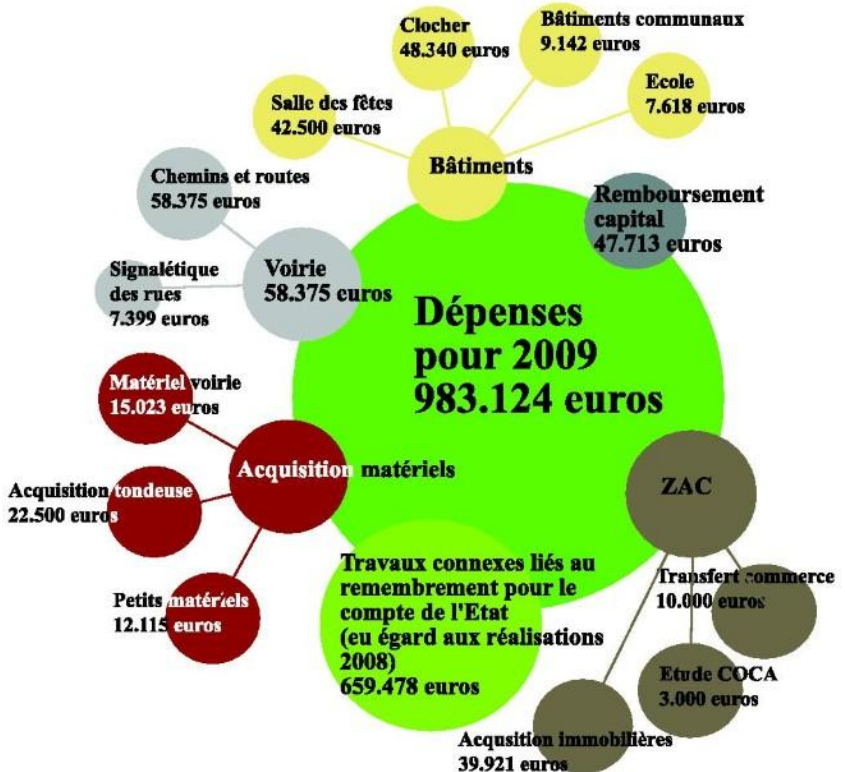
Recettes programmées les années antérieures
et dont les travaux ne sont pas terminés:

- aménagement clocher
- voirie
- matériels...

Ce montant
exceptionnel
provient
principalement du
remboursement de la
TVA des travaux
d'extension de notre
école. (75.528 euros)

Programme d'investissement pour l'année 2009

Les subventions allouées tant par l'état, le département, la région...sont spécifiques à un programme d'investissement ciblé; le conseil municipal ne peut pas les affecter à une autre destination que celle initialement prévue.



BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget fonctionnement en recettes et en dépenses

Volume des subventions divisé par la durée d'amortissement qui est une constante (60 ans)

Cette redevance est de 0,86 euros par mètre cube d'eau usagée
En application de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, une redevance pour modernisation des réseaux de collecte, dont le taux est fixé à 0,17 euros au 1er janvier 2009, doit être recouvrée auprès des abonnés. Celle-ci, assise sur la quantité d'eau facturée, doit être perçue par la commune pour être reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La participation au raccordement à l'égout est au 1er janvier 2009, de 1508 euros pour une construction neuve et de 496 euros pour une construction ancienne

Opération d'ordre
9.219 euros

Excédent antérieur
9.846 euros

**Budget fonct.
Recettes
64.870 euros**

**Redevance assainissement
et participation au
raccordement à l'égout
45.805 euros**

Dépenses imprévues

Remboursement emprunts

Prélèvement sur le fonctionnement pour alimenter l'investissement.

Transfert de la charge d'un agent affecté aux lagunes au budget commune

Amortissement sur une durée constante de 60 ans. Cette somme évolue d'une année à l'autre car elle inclut les sommes investies dans de nouveaux travaux.

Charges exceptionnelles
1000 euros

Charges financières
9.342 euros

Virement à
l'investissement
9.913 euros

Charge du
personnel
10.218 euros

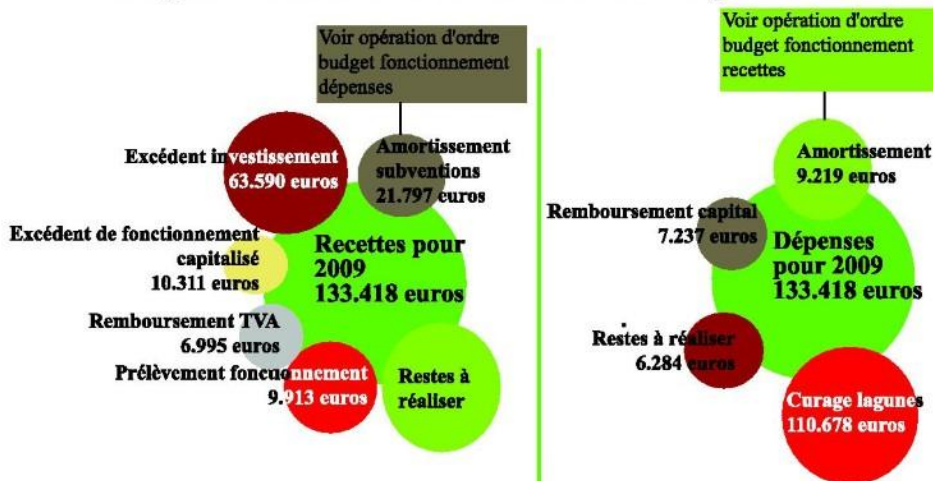
**Opération
d'ordre
21.797 euros**

**Budget fonct.
Dépenses
64.870 euros**

Charges à
caractère général
12.600 euros

Modernisation réseaux collectifs (environ 6200 euros), entretien et réparations...

Le budget investissement en recettes et en dépenses



Evacuation des boues des lagunes du Bourg et des Baraques.

Un chantier indispensable pour assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage.

La commune de Saint-Romain-la-Motte dispose de trois unités de traitement des eaux usées par lagunage naturel dans les secteurs du Bourg, des Baraques, et de Fultière.

« La pérennité des performances de ce procédé d'épuration simple et fiable, tout à fait adaptée aux petites collectivités qui traitent des effluents domestiques peu chargés, passe par l'évacuation des boues stockées » indique Gérard Dubessy, premier adjoint qui suit attentivement l'état de ces lieux avec François Lasseigne, chargé de l'urbanisme et de l'assainissement.

« Or, poursuit Gérard Dubessy, les sondages bathymétriques réalisés sur les trois bassins du bourg par les services d'assistance technique du Conseil Général ont révélé un

volume de boues résiduelles d'environ 1700 m³. D'où la nécessité de procéder au plus tôt au curage de cette station afin de ne pas amoindrir l'efficacité de décantation.

François Lasseigne ajoute : « En fonction de leurs caractéristiques physiques et chimiques ainsi que de l'aptitude des sols à les recevoir, ces boues peuvent être utilisées comme engrais sur les terres agricoles. Si l'on ne peut valoriser ce gisement par la technique de l'épandage, il faut définir une filière d'élimination. C'est donc une importante démarche à mettre en œuvre pour laquelle mission vient d'être donnée à la société Réalités Environnement pour l'établissement du cahier des charges nécessaire à la consultation des bureaux compétents.

Si pour la réalisation de l'étude de valorisation agricole ou de filière d'élimination, la commune peut

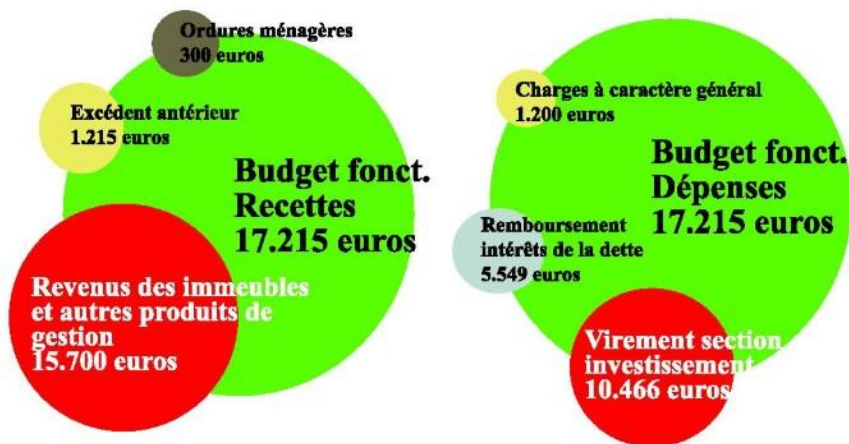
bénéficier d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que du Conseil Général, il n'en est rien pour le curage, le transport et l'épandage des boues qui restent entièrement à la charge du maître d'ouvrage. Le conseil municipal a donc dû provisionner en conséquence au budget cet important programme d'investissement à réaliser en fin d'année.



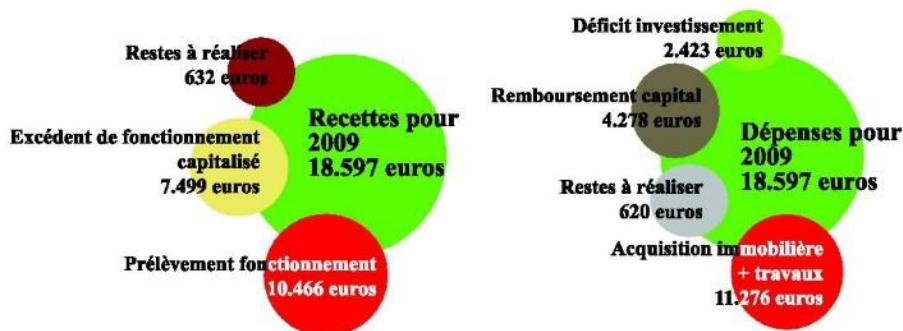
Légende photo. – Gérard Dubessy et François Lasseigne à proximité du site récepteur des eaux usées.

BUDGET LOGEMENTS COMMUNAUX

Le budget fonctionnement en recettes et en dépenses



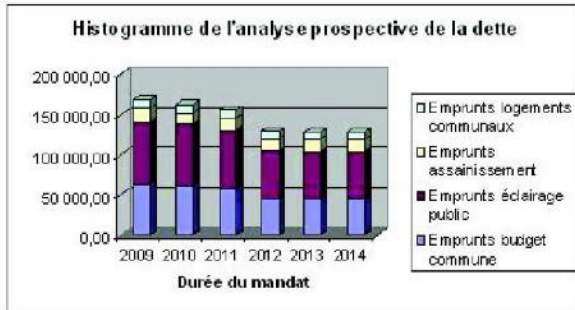
Le budget investissement en recettes et en dépenses



Analyse prospective de la dette

La commune a contracté plusieurs prêts indispensables pour son développement. Ces prêts, liés au taux du marché bancaire, sont différents suivant la période à laquelle ils ont été signés. Certains sont à taux fixe, d'autres à taux variable.

L'histogramme nous montre, en fonction de la couleur, l'amplitude des remboursements pendant la durée du mandat.



A partir de 2012, la somme des remboursements diminue, ce qui peut permettre l'ouverture de nouveaux crédits.

Une Marianne à la Mairie



Le buste de la Marianne est né après la Révolution Française, au début de la République. Il représente une combattante révolutionnaire dénudée, portant le bonnet phrygien rouge.

Elle a été choisie par les révolutionnaires car elle symbolise la "mère patrie", la mère nourricière qui protège les enfants de la République.

L'origine de l'appellation de Marianne n'est pas connue avec certitude. Prénom très répandu au XVIIIème siècle, Marie-Anne représentait le peuple.

Bien que la Constitution de 1958 ait privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, Marianne incarne aussi la République Française.

Elle représente la liberté, l'égalité et la fraternité: devise de la France.

La commune souhaite faire l'acquisition d'un buste de Marianne. Il sera le témoin obligatoire des mariages célébrés dans le parc de la Mairie. C'est l'un des symboles forts de la République.

Différentes personnalités ont été choisies comme modèle.

Citons quelques exemples:
 1968: Brigitte BARDOT
 1978: Mireille MATHIEU
 1985: Catherine DENEUVE
 1989: Ines de la FRESSANGE
 2000: Laëtitia CASTA
 2009: Evelyne THOMAS.



Suite au bilan 2008 du CCAS, nous vous rappelons les conditions d'attribution des aides proposées. Les personnes concernées peuvent se manifester auprès de la Mairie

CONDITIONS D'ATTRIBUTION		
TICKETS LOISIRS aide plafonnée à 60 € par famille et par année civile	ABONNEMENT PRESSE JEUNE Aide plafonnée à 30 € par foyer et par année civile	VOYAGES SCOLAIRES Aide plafonnée à 75% de la dépense avec un maximum de 60 € par enfant
<p>Résider sur la commune Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire Justificatif délivré par la CAF, la Mutualité Sociale Agricole ou par l'entreprise, selon le cas</p>		
PROCEDURE		
<p>1ère possibilité: La moitié de la somme est remboursée sur présentation des justificatifs de dépenses (billet d'entrée)</p> <p>OU</p> <p>2ème possibilité: Dans certains cas, il est possible d'acheter les tickets directement en mairie, à tarifs préférentiels.</p>	<p>Soit la famille paie l'abonnement et la moitié lui est remboursée sur présentation du justificatif de la dépense.</p> <p>OU</p> <p>Formulaire d'abonnement disponible en mairie. Le CCAS paie l'abonnement et la famille lui en rembourse la moitié.</p>	<p>La famille se présente en mairie avec le justificatif de présence de l'enfant au séjour délivré par l'établissement scolaire, fait état apparente la date du voyage et le montant engagé par les parents.</p>
LOISIRS CONCERNES		
<p>Spéctacles (Concerts, Danse sur glace, Théâtre...) sur le thème de la jeunesse. <i>Exemple:</i> Cinéma du Grand Palais 6,20 euros Aide CCAS 3,10 euros Participation famille 3,10 euros</p> <p><i>Exemple:</i> Espace Remor 5,50 euros Aide CCAS 2,75 euros Participation famille 2,75 euros</p> <p>Parcs d'attractions (Le Pal, Walibi, Touro-Parc, Disneyland, Marineland, Parc Astérix, Bésajai...) <i>Exemple:</i> Walibi (sauf parc aquatique) 19 euros Aide CCAS 9,50 euros Participation famille 9,50 euros</p> <p>Billets de cirque: <i>exemple:</i> Cirque Pinder Dépôt-vente de billets en mairie à tarifs préférentiels.</p>	<p>Tous les abonnements presse orientés exclusivement vers la jeunesse</p> <p>Budget CCAS</p> <p>Excédent antérieur 184 euros Concessions émettes 160 euros Dons 2.000 euros Subventions communales 3.856 euros Budget fonct. Recettes 6.200 euros</p> <p>Cotation URSSAF 150 euros Charges de gestion 3.000 euros Tickets jeunesse Budget fonct. Dépenses 6.200 euros Charges à caractère général 5.150 euros Repas de Noël CCAS</p>	<p>Les voyages scolaires de 3 jours minimum, de la 6ème à la terminale, hors département, en France ou à l'étranger.</p>

Repas d'hier et d'aujourd'hui...



En ce début février, l'air est frais. Il ne fait pas bon mettre un bouillotte dehors. Pour l'amicalité, la saison est favorable au partage d'un bon repas. Kalsen, traiteur de Renaison, cuisine un déjeuner copieux et raffiné.

Au menu:

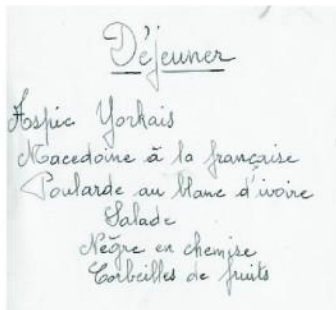
- Marbré de lapin aux noisettes et sa barquette mousse de foie gras
 - Cuisse de canette sauce morilles
 - Cassolette de gratin dauphinois et flan de courgettes tomates
 - Fromages
 - Galette à la frangipane
- Sociétaires et invités passent un après-midi de détente en papotant ou en s'affrontant en toute amitié aux jeux de cartes.

La journée se termine avec la soupe à l'oignon de Vincent.

Pourtant, il y a quelques dizaines d'années, les fêtes se déroulaient différemment. Certes, le menu présenté était un repas de mariage; mais qui aujourd'hui pourrait manger tous ces mets copieux ? Rien que le prix d'un tel repas dissuaderait bon nombre d'entre nous. A chaque période ses plaisirs et à cette époque, le bon repas en était un.

Autre exemple:

pour un mariage, après le déjeuner, il y a le dîner.





Z.A.C (Zone d'aménagement concerté), COCA (Contrat communal d'aménagement) Qu'en est-il pour notre commune ?

Nous ne reviendrons pas sur l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Vous pouvez vous le remémorer en consultant le bulletin municipal de 2006. .

Suite à ce document, le conseil municipal, sur proposition du bureau, approuve la création d'une zone d'aménagement concerté. Elle se situe entre le bourg actuel et la VC n°109 comme on peut le voir à la page suivante. Cette superficie, pratiquement vierge de toute construction, ne peut être sujette à des constructions anarchiques et soumise à la surenchère. La commune dispose donc d'un espace aménageable selon ses désirs et ses besoins et peut donc structurer son centre bourg dans la sérénité.



Définir une ZAC ne suffit pas. Encore faut-il développer cette zone. Une commune seule rencontrerait beaucoup de difficultés pour financer les différentes structures qu'elle désire mettre en

oeuvre.

Le Conseil Général de la Loire a mis en place une procédure pour les accompagner dans leur élaboration. Pour éviter de disperser ses aides, et ainsi les clarifier et les optimiser, ce dernier met à la disposition des communes le COCA.

Le Contrat Communal d'Aménagement concerne les communes rurales.

Notre commune vient de déposer une demande de candidature auprès du Conseil Général de la Loire.



La première étape sera de réaliser une étude globale prenant en compte l'ensemble des problématiques de la commune.

Les objectifs principaux seront

- la mise en oeuvre d'un projet cohérent et de qualité tant sur les plans du paysage que des constructions en respectant l'environnement.

- permettre la réalisation de futurs équipements sportifs, de loisirs et de proximité (terrain de sport, salle polyvalente, commerce, logements personnes âgées...)

- valoriser les espaces naturels et y intégrer des espaces de déplacement et de stationnement adaptés.

Cette étude doit être réalisée par un bureau d'études et doit respecter les critères qualitatifs fixés par le Conseil Général.

Questions / Réponses

Qu'est-ce qu'une Zone d'Aménagement Concerté ?

La Zone d'Aménagement Concerté est une procédure d'urbanisme opérationnel qui permet à la collectivité ou à son concessionnaire d'aménager des terrains à bâtir, de créer des équipements d'infrastructures ou de superstructures, de créer des espaces publics.

Elle permet également de maîtriser dans le temps le rythme de création de logements, de maîtriser le foncier, d'assurer un projet urbain d'ensemble, de financer des équipements d'infrastructure et, le cas échéant, de superstructures, d'adapter un programme de logements par rapport aux besoins, de maîtriser les coûts d'aménagement, d'assurer une démarche concertée.

Quels avantages pour la collectivité ?

Les frais de réalisation des équipements publics, voiries et groupes scolaires par exemple, sont répartis entre les promoteurs dont les constructions génèrent ces nouveaux besoins.

Comment sont pris en compte les besoins de la population ?

La création d'une ZAC s'accompagne d'un processus de concertation afin d'intégrer l'ensemble des remarques et observations avant la réalisation effective du programme retenu.

Vient ensuite la réalisation d'une étude prospective et financière réalisée gratuitement par le Trésor Public sur la base du programme retenu par la commune.

Au vu de ces différents documents, le Conseil Général donne son avis sur la suite à donner au COCA. Si l'avis est favorable, la commune dispose d'une durée de trois ans avec un avenant possible au bout de 18 mois.

Suite à cela, une période d'un an est nécessaire pour faire le bilan et préparer le nouveau contrat.




AGENCE IMMOBILIERE
LUDOVIC SOUCHON & Cie
 3ème Génération d'Agent Immobilier à Roanne

TOUTES TRANSACTIONS
 Appartements - Maisons - Commerces - Terrains

10 Place Maréchal De Lattre de Tassigny
 42300 ROANNE
 Tél : 04 77 78 14 46
www.souchonimmobilier.fr
souchonimmobilier@orange.fr

Pour imaginer et gérer Autrement
 votre dynamique territoriale...



- Urbanisme
- Maîtrise d'Oeuvre V.R.D.
- Paysage
- Assainissement

Bureau d'études **RÉALITÉS**
 34, Rue Georges Plasse
 42300 ROANNE
 Tel. 04 77 67 83 06

Le recensement: nombres et enjeux



La population totale de la commune de Saint-Romain-la-Motte est de 1 544 habitants au 1er janvier 2009.

Elle résulte de l'addition

- de la population municipale, 1 499 personnes, qui ont leur résidence sur la commune
- et de la population comptée à part, 45 personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune telles que les étudiants et les personnes en maison de retraite

La nouvelle méthode de recensement

La population n'est plus étudiée dans sa totalité à une date précise comme en 1999. Désormais, les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête par sondage tous les ans, 40 % de leur population étant recensée au bout de cinq ans.

Les données publiées authentifient la population au 1er janvier 2006, et non pas 2009. Les opérations de recensement s'étant étendues de 2004 à 2008 selon les communes, 2006 a été choisie comme année de référence.

De nouveaux chiffres de population seront publiés désormais chaque fin d'année pour prendre effet le 1er janvier de l'année suivante

Les incidences du recensement sur la vie communale

- * La participation financière de l'Etat à la vie de la commune ou Dotation Globale de Fonctionnement est fonction de sa population
- * Le recensement apporte des informations sur la structure du village et permet aux élus de mieux adapter les équipements aux besoins
- * Le critère de population impacte des dispositions réglementaires relatives à la gestion administrative et financière des collectivités locales notamment sur le nombre d'élus et le montant de leurs indemnités de fonction, sur les cotisations versées aux différents syndicats, pour l'ouverture d'une pharmacie, etc..



Pompes Funèbres - Marbrerie



**GOUTAUDIER
ET FILS**
RENAISON
04 77 64 21 21 24h/24

Organisation complète des funérailles
Prévoyances funéraires - Crémation - Tous travaux de cimetière.
Chambre funéraire en dehors des villes.
à côté des familles et des amis.

Chambre funéraire, Magasin d'articles funéraires :
571 Route de Roanne 42370 RENAISON



Charpente - Couverture

SARL Miard - Philippon
Voude - 42640 - St Romain La Motte
☎ 04-77-64-56-37 ☎ 06-27-78-64-37
E-mail : miard-philippon@orange.fr

La marche: sport ou loisir ?



Activité naturelle, elle peut être pratiquée par tous (sauf en cas de problèmes de santé aigu). Nous sommes tous faits pour bouger et la personne qui marche enregistre immédiatement une production d'énergie, un meilleur acheminement d'oxygène dans le sang et les muscles et consolide son squelette. Elle met ainsi en place un programme santé par excellence.

Si l'on est chaussé correctement, et si l'on adopte une allure d'environ 6 km/heure, la marche ne fatigue pas les articulations, et elle améliore considérablement le rythme cardiovasculaire et la capacité respiratoire.

La marche est une activité naturelle que tout le monde pratique chaque jour. A un rythme tranquille, on peut marcher à tout âge. Mais habitués à la voiture et aux transports en commun, nous avons tendance à oublier que la marche peut nous être bénéfique. Redécouvrez ses bienfaits.

La randonnée revient à la mode et c'est tant mieux ! Mais quand on pratique la marche comme un sport et que l'on décide de s'élancer sur les chemins de traverse, il est bon de s'équiper. On ne part pas en randonnée sans un minimum de préparation.

Les marcheurs du lundi

Notre commune a la particularité de posséder plusieurs kilomètres de sentiers non goudronnés, bien entretenus, et sans grande difficulté.

Cette invitation à la marche a incité des personnes de différents horizons à se réunir pour arpenter ces magnifiques sentiers.

Ainsi, tous les lundis et par tous les temps, le regroupement se fait sur la place du village. A 8h30 "pétanles" au clocher, guidés par Marcel notre ancien cantonnier, les marcheurs et marcheuses

partent à la découverte de lieux-dits éloignés: la Malgamie, le Temple, Fultière, la Michauda,

les Crêts... L'allure est celle de la balade et les discussions vont bon train. Au passage, nous pouvons voir des animaux de la ferme, et quelquefois des chevreuils, lièvres, colverts etc...

En empruntant le "chemin de Compostelle" qui traverse la commune, nous pouvons rêver et peut-être un jour rencontrer d'autres

célèbres marcheurs...

Après deux heures passées dans la gaieté et la convivialité, le café, servi par Rose à l'auberge du village, nous réconforte. Nous voilà en forme pour la semaine !...

Toutes les personnes qui désirent se joindre à nous, seront les bienvenues. Chacun marche sous sa propre responsabilité.

Merci Marcel



Dimanche 8H30.

Des tons pastels aux couleurs vives, du simple équipement au plus sophistiqué, les voilà prêts à arpenter les sentiers de la commune et de ses environs, après s'être donné le traditionnel bonjour.

Fervent de marche, chacun peut trouver son rythme en admirant faune et flore mais aussi quelques belles surprises.

Balade le plus souvent limitée à une douzaine de kilomètres, de manière à partager aux alentours de midi le repos bien mérité chez Rose et Patrick. Le fameux "pot" boisson préféré du groupe, mais

quel casse tête quant à sa composition...

Enfin, après avoir commenté les dernières nouvelles de la semaine, la conversation s'oriente sur les chemins de Compostelle. En effet cette

année, nous allons reprendre notre périple de Cahors à Pampelune. A dimanche prochain. Merci Michel



Si vous rencontrez ces petites plaques



Vous êtes sur un sentier balisé de la Communauté de Communes de la Côte Roannaise



Vous êtes sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle



Vous êtes sur un sentier balisé de la Communauté de Communes de l'Ouest Roannais

Les lectures du P'tit curieux

Le P'tit Curieux s'est rendu à la médiathèque de Saint Romain La Motte et a décidé de faire honneur à Anna Gavalda.

Vous avez sûrement lu, vu ou entendu parler de "Ensemble c'est tout",

Non ?

Allez à la médiathèque, vous pourrez y découvrir ou redécouvrir ce titre en livre et en DVD.

Françoise nous le commente :

Trois personnages, à priori que rien ne rapproche, vont se côtoyer dans ce roman et partager le même appartement.

Une très belle histoire qui aboutira à une grande connivence entre les différents colocataires, une superbe histoire d'amour et aussi une formidable leçon de vie, puisque les jeunes, d'un commun accord, vont recueillir la grand-mère de l'un d'eux, afin de lui éviter un placement en maison de retraite.

Quatre personnes auxquelles on s'attache et dont on a envie de partager les états d'âme.

Ensemble c'est tout
Anna Gavalda
Ed. Le Dilettante



Voici une autre sélection du P'tit Curieux : Parce que je t'aime de Guillaume Musso.

Mireille nous en parle :

Une petite fille disparaît et des années se passent sans qu'on l'ait retrouvée. La peine détruit le couple. Et un beau jour elle réapparaît à l'endroit où on l'avait vu pour la dernière fois. De nombreux personnages interviennent dans ce roman, mais on se demande quel lien il y a avec cette disparition et leur vie décousue. Pourquoi cette enfant revient-elle à ce moment là ?

Pour les amateurs de suspens et de mystère, ce livre est pour vous. Sans oublier une pointe d'amour et de fortes amitiés.

Parce que je t'aime
Guillaume Musso
XO Editions



Incinération de déchets

Conformément à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, section 1, il est rappelé l'interdiction du brûlage à l'air libre des ordures ménagères. Par ordures ménagères, on entend non seulement les ordures ménagères proprement dites, mais également les déchets issus de tout nettoyage.

Il convient donc de se référer au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour déterminer les modalités de leur élimination. Il est rappelé cependant que ceux-ci peuvent être évacués par le biais de la déchetterie de Pouilly-les-Nonains.

Il est demandé de veiller à l'application de ces mesures, sachant que les riverains plaignants sont en droit d'intervenir auprès des services de gendarmerie habilités à dresser procès-verbal pour de tels faits.

A titre d'information, les activités d'écobuage pratiquées par la profession agricole ne sont pas visées par la section 1 du Règlement Sanitaire Départemental.

Vos pieds sous la table...

C'est le nom du nouveau commerçant ambulant de notre village.
Tél. 06-29-45-35-66

Les mardis et vendredis sur la place de l'église, entre 17 heures et 21 heures,

Rolland Aubry vous cuisine des plats à emporter.

Chaque semaine ce sont 3 plats différents qui vous sont proposés (selon la saison), dont le tarif varie entre 5 et 7 euros la part. (garniture offerte)

La viande fraîche provient de la Boucherie Soufférant

Les légumes sont fournis par le primeur "Les Vergers du Moulin".

Vous pouvez également retrouver « vos pieds sous la table » tout au long de la semaine, sur les marchés suivants :

Lundi : Mably – route de Briennon

Mardi, Vendredi, Samedi : Roanne Mulsant

Mercredi : Riorges

Dimanche : Faubourg Clermont



Tout en 1 multi-service habitat...

C'est le nom de la nouvelle entreprise créée en août 2008, par Monsieur **Christophe Bombaud** résidant sur notre commune.

Il propose des services de dépannage, pose et réalisation de divers travaux de l'habitat.

Vous pouvez le contacter au **04-77-64-56-59** ou au **06-83-43-20-27**

Courriel: touten1.msh@orange.fr

LE SAINT ROMAIN

RESTAURANT GRILL

Spécialités Viandes Charolaises

Services du lundi au vendredi (midi et soir) et samedi soir

Samedi midi et dimanche midi groupes et banquets sur réservation

RN 7 - Saint-Romain la Motte

Tél. 04 77 71 05 66

HÔTEL LE RELAIS DE ROANNE

OBJETS ENCOMBRANTS

Une déchetterie est à votre service zone d'activités du Mardeloup à Pouilly-les-Nonains.

Horaires d'ouverture :

Lundi 14 h – 18 h

Mercredi

9 h – 12 h // 14 h – 18 h

Vendredi

Samedi

9 h – 12 h

Pour tous renseignements, s'adresser à

la Communauté de Communes de la Côte Roannaise, tél. 04.77.64.21.33

Numérotation des habitations

Compte tenu de l'augmentation de la population, la dénomination des voies et le numérotage des habitations s'est avérée nécessaire afin de faciliter la localisation des propriétés.

Aucun système étant imposé, la commune a opté pour une numérotation métrique, représentant la distance, en mètres, qui sépare l'immeuble du début de la voie. Les nombres vont croissants, impairs d'un côté, pairs de l'autre. Dès lors qu'elle est décidée par l'assemblée municipale, l'apposition de la numérotation sur l'immeuble est obligatoire. Le propriétaire est tenu d'en assurer l'entretien, la commune ne prenant en charge que la

première installation. Les numéros standardisés présentent l'avantage d'assurer leur visibilité. Ainsi, les numéros des immeubles, chiffre blanc sur fond bleu, sont particulièrement lisibles, même la nuit, car cette combinaison de couleurs reflète très bien un éclairage, même faible.

Les habitants seront donc invités par voie de presse à retirer leur plaque en mairie. Celle-ci devra être fixée soit par collage, soit par vissage le plus près possible de la boîte aux lettres.



Dernière minute à l'Entente Filerin Foot...

Où en est l'équipe 1 ?

- 6ème/12 du championnat de 1ère série du Roannais
- Quart de finale de la coupe Intersports le 10 mai 2009 contre Saint André d'Apchon
- 8ème DE FINALE DE LA COUPE DE LA LOIRE (Historique pour le club) Contre Saint Chamond (4 niveau au dessus). La rencontre a eu lieu le vendredi 1er Mai 2009 au stade de St Germain Lespinasse et l'entente filerin foot s'est imposée 1 but à 0.

Et l'équipe 2 ?

- Elle se maintient en 3ème série du Roannais
- Demi finale de la coupe Sport (tirage non effectué).

BLANC DE BLANCS

AOC Côte Roannaise
Depuis 1536 au vignoble
J.B. CLAIR
Maison fondée en 1896

Route des Barrages
42370 RENAISON
Tél/Fax : 04 77 64 40 01
claudineclair@yahoo.com





Ent. Bruno JURY

Plomberie - Chauffage
Energies renouvelables
Tuyauterie industrielle

Rue du 14 juillet - 42300 ROANNE

Port. 06 70 37 26 13 www.entbjury.fr

Le P'tit Curieux se souvient de l'un des siens...

Michel, c'est "Vinvin" pour ses copains, un des enfants du village qui a toujours été apprécié pour ses gestes, ses actions, son dévouement, son aide sans rien attendre en retour mais avec le sentiment du devoir accompli, simplement. C'est un véritable ami, quelqu'un de confiance, d'une franchise sans faille qui, même s'il n'était pas naturellement à l'aise dans les "discours" qu'il n'aimait guère, savait défendre des causes justes avec force et caractère.

C'est surtout un copain avec qui on a tous tellement rigolé et passé de vrais moments de bonheur, de joie, de fêtes, de fous rires... et bien qu'il soit, au fond, pudique et sensible, il ne se départissait jamais de son sourire communicatif.

C'est, armé de cet éternel sourire et d'un courage exemplaire, qu'il a lutté contre la maladie, sans jamais se lamenter ni se plaindre.

Lui rendre hommage, ce sera certainement de ne pas se laisser envahir par la tristesse, mais de regarder vers l'avenir avec le dynamisme qui était le sien et de se souvenir qu'on apercevra toujours son sourire derrière un "Nuage Blanc"..

Gilles un ami



Evoquer l'implication de Michel Vindrier dans ses fonctions de conseiller municipal, c'est pour moi, relater avant tout son travail dans la commission «Communication». Bien sûr, Michel avait d'autres engagements au sein du Conseil Municipal, mais c'est surtout dans ce cadre-là que nous avons travaillé ensemble.

Pour le P'tit Curieux d'abord, si celui-ci avait la parole, il dirait que Michel lui a permis de remplir son rôle fondamental : réaliser un lien entre les personnes par des informations détaillées. Recueillir des informations plus précises ? Récupérer une photo ? Michel excellait en la matière car il

connaissait tout le monde dans le village - je dirais même toutes les générations -, car dans chaque association il avait des amis.

Ainsi, il se chargeait de faire la collecte, tenait parole et revenait souvent avec des compléments d'information. Il appréciait aussi, comme les autres membres de la commission, je crois, d'aller à la rencontre des habitants de la commune au gré des thèmes développés dans le P'tit Curieux. L'élaboration de la maquette du bulletin municipal annuel correspondait toujours pour l'équipe à un temps de réflexion sur le message que nous voulions faire passer, et, souvent, Michel fourmillait d'idées. Des difficultés rencontrées aux fous rires inévitables, nous en avons échafaudé des projets avant d'aboutir à celui qui serait présentable au reste de l'équipe municipale ! Et là aussi, Michel, inlassablement, « partait à la pêche aux infos » ou n'hésitait pas à stimuler les retardataires qui auraient dû rendre leurs articles...

hier !

La journée des associations, en septembre 2007, a été aussi un moment fort auquel il croyait et pour lequel Michel s'est donné à fond : repérage des lieux, collecte du travail réalisé par les associations, préparation des foulards, élaboration du projet du jeu de l'oie, questionnaire du rallye, mise en œuvre des documents... Et dans ce fourmillement, Michel, toujours calme et posé, modérateur dans les moments plus « électriques », continuait, avec ce sourire qu'on lui connaissait tous, « à faire son travail de conseiller »...

Ces moments vécus avec Michel ont été tellement riches en amitié, en vérité et en éclats de rire, ont été tellement pleins de vie que nous ne pouvons qu'être sercins maintenant : un engagement comme celui de Michel est porteur de fruits bien au-delà de tout...

Bernadette Roiron

MAI 2009

- Samedi 2 : Concours de pétanque
Entente Filerin Foot
- Lundi 4 : Concours pétanque vétérans
Section Pétanque
- Samedi 9 : Challenge Marc Cendron
Amicale boule lyonnaise
- Lundi 11 : Concours pétanque vétérans
Section Pétanque
- Samedi 16 : Soirée mousse
Club des Jeunes
- Lundi 18 : Concours pétanque vétérans
Section Pétanque
- Lundi 25 : Concours pétanque vétérans
Section Pétanque
- Vendredi 29 : Concours pétanque + plateau repas
en semi nocturne (18h30)
Section Pétanque
- Samedi 30 : Challenge Danton/Périchon
Amicale boule lyonnaise

JUIN 2009

- Dimanche 7 : Fête de la boule
Section Pétanque + Amicale boule lyonnaise
- Vendredi 19 : Méchoui
PG - CATM
- Vendredi 26 : Fête de l'école
Sou des Ecoles
- Vendredi 26 : Concours pétanque +
plateau repas en semi nocturne (18h30)
Section Pétanque
- Samedi 27 : Challenge Paul Mathieu
Amicale boule lyonnaise

- AOUT 2009**
- Mercredi 19 : Concours boules
Amicale boule lyonnaise
 - Samedi 22 : Challenge du Maire
Amicale boule lyonnaise

- JUILLET 2009**
- Vendredi 3 : Concours pétanque en semi-
nocturne
Club des Jeunes
 - Vendredi 10 : Concours pétanque en semi-
nocturne
Classes en 9
 - Samedi 11 : Challenge Les Sens'Ciel
Amicale boule lyonnaise
 - Samedi 18 : Concours pétanque
Centre de Loisirs L'Île des Enfants
 - Dimanche 19 : Vide-grenier
Centre de Loisirs L'Île des Enfants
 - Samedi 18 et dimanche 19 : Fête patronale
Comité des Fêtes
 - Samedi 25 : Concours officiel
Amicale boule lyonnaise

BRUITS VOISINAGE

(Extrait de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2000)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- * les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- * les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- * les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

A noter que toute personne utilisant des appareils bruyants dans le cadre de ses activités professionnelles, hors de ses locaux ou dépendances, doit interrompre ses activités entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention d'urgence.